Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_037-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-037

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 2 avril 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, Mme Nancy THOMAS, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoir :

M. Antony LE BRAS donne pouvoir à Mme Nathalie RENAULT.

Secrétaire de séance : M. Claude GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 34 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 14 avril 2026 au 14 juin 2026

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CONCARNEAU AU PROJET DE RÉORGANISATION DE LA PLAISANCE DANS LE PORT

M. Quentin LE GAILLARD, Maire, expose :

CONTEXTE

Le Syndicat des ports de Cornouaille, en partenariat avec la Région Bretagne et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), porte un projet d'extension et de réorganisation des zones plaisance dans le port de Concarneau. Ce projet s'inscrit dans le plan-guide voté en 2022 et vise à :

- Moderniser les installations pour les activités maritimes ;
- Réorganiser les zones plaisance pour répondre à une forte demande (917 places actuelles pour 900 demandes en attente) ;
- Créer 254 nouvelles places (202 sur pontons, 52 au mouillage) ;
- Dynamiser l'économie portuaire et touristique.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 9 013 k€ HT (TTC 10 816 k€) dont les études pour 1 050 k€ HT (1 260 k€ TTC) et les travaux pour 7 963 k€ HT (9 556 k€ TTC).

Un accord de principe prévoit que les subventions spécifiques couvrent 30 % des dépenses HT, soit 2,704 M€ HT, réparties ainsi :

Collectivités	Taux	**Coûts études 1050 k€ HT**	**Coûts travaux 7963 k€ HT**	**TOTAL 9013 k€ HT**
Région Bretagne	20 %	210 k€	1593 k€	**1803 k€**
CC Agglomération	10 %	105 k€	796 k€	**901 k€**
Syndicat des ports de Cornouaille	70 %	735 k€	5574 k€	**6309 k€**
TOTAL	100 %	11,5 %	88,5 %	100 %

CCA sollicite la Ville de Concarneau pour participer à hauteur de 25 % de sa contribution, soit environ 225 k€ (sur la base d'une contribution de 901k€ pour CCA).

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_037-DE

CALENDRIER

Phase études (2026-2028) : lancement des études techniques et environnementales
Phase travaux (2028-2030) : réalisation des aménagements
Les engagements financiers seront appelés en deux temps : au démarrage des études et avant le lancement des travaux.
Une clause de confirmation est prévue avant la consultation des entreprises : chaque partenaire pourra confirmer ou renoncer en cas de dépassement significatif du budget (> +5 %).

ENJEUX POUR LA VILLE :

Bien que disposant de la clause de compétence générale, les contraintes budgétaires sont fortes et le soutien à ce projet pourrait impacter les marges de la manœuvre de la collectivité pour mener à bien ses projets.
Toutefois, la participation de la Ville à ce projet offre l'opportunité de s'impliquer activement dans la définition des orientations du Syndicat des ports de Cornouaille. Il s'agira notamment de veiller à la cohérence entre le projet portuaire et les projets d'aménagement du centre-ville portés par la municipalité, qu'il s'agisse de la gestion des mobilités, de l'organisation du stationnement ou encore de la végétalisation des espaces publics. Cette coordination permettra d'assurer une intégration harmonieuse des nouveaux aménagements portuaires dans le tissu urbain, au bénéfice de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du centre-ville.

ANNEXE JOINTE :

- Projet de convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **30 voix POUR**
3 CONTRE (Mmes DUPUY, ROSARIO, M. LE BON)
2 ABSTENTIONS (Mme RENAULT, M. LE BRAS)

- Valide une participation de la ville à hauteur de 25 % (105K€ pour CCA x 25% = 26 250 €) de la participation demandée à CCA pour la part des études.
  A l'issue de la phase « études », la ville aura à se prononcer sur une participation aux travaux et sera associée aux études.

A Concarneau, le 10 avril 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

